

Incendie de l'usine Lubrizol à Rouen et action de La Poste

CNSST La Poste du 15 novembre 2019

DRH-Groupe – DSG - Groupe

Sommaire

1. La Poste à Rouen
2. L'incendie de Lubrizol
3. L'action de La Poste pour protéger les postiers et leurs familles
4. Les recommandations de la médecine du travail en lien avec les autorités de santé
5. Prochaines étapes

Annexes :

Les consignes des autorités

Les consignes de La Poste

1. La Poste à Rouen

- Près de 1100 postiers rattachés aux établissements postaux sur Rouen et sa périphérie
 - Aucun site de La Poste dans le rayon de 500 m autour de l'incendie
 - Aucun postier signalé comme domicilié dans ce même rayon de 500 m.
 - Recours à intérim et prestataires externes
 - Toutes les branches et activités sont représentées :
 - ✓ Réseau : bureaux de poste, direction régionale
 - ✓ BSCC : PPDC, PDC, PIC, direction opérationnelle
 - ✓ La Banque Postale : Centre Financier, antenne locale DEDT, centre d'affaire, agence banque patrimoniale
 - ✓ Branche Numérique : site Docapost
 - ✓ Groupe : la Délégation Régionale Groupe (DRG), deux sites de la DSRH, la Direction Opérationnelle Immobilière (DOI) Nord Ouest, une antenne de la DSEM, la Direction Territoriale de la Sécurité et de la Prévention des incivilités (DTSPI) de la DSGG.
- des conditions d'exercice de l'activité différentes d'un établissement à un autre :
- travail physique ou non
 - travail à l'extérieur (distribution) / en établissement « ouvert » (bureau de poste) ou « fermé » (centre financier)
 - télétravail possible dans certains cas
 - horaires de prise ou fin de service variables

2. L'incendie de Lubrizol

- Le 26 septembre :

- ✓ 2h48 du matin : un incendie est déclaré dans l'usine LUBRISOL, site classé SEVESO seuil haut
- ✓ Intervention des pompiers (maîtrise de l'incendie), de la police et des gendarmes (à proximité de l'usine, les habitants ne doivent pas quitter leur domicile)
- ✓ 7h : un périmètre de sécurité de 500 m autour de l'usine est installé ; la préfecture demande aux personnes se situant dans ce périmètre de rester à l'abri et de ne pas circuler dans les rues et communique sur l'absence de toxicité aigüe portée par les principales molécules.
- ✓ 7h45 : le préfet déclenche l'alarme sirène pour inciter les citoyens à se tenir informés
- ✓ 8h20 : la préfecture demande aux établissements scolaires de rester fermés (certains n'ont pas reçu ces consignes et ouvrent). Crèches et maisons de retraite doivent aussi rester confinées.
- ✓ 9h : la préfecture demande d'éviter «les déplacements non indispensables».
- ✓ 9h30 : la préfecture complète les consignes données pour tenir compte du nuage de fumées se formant autour de la ville.

Des odeurs très incommodantes se propagent et peuvent engendrer selon les personnes maux de tête, nausées ou inquiétudes

- ✓ Mi-journée l'incendie est contenu puis maîtrisé.
- ✓ 15h : le périmètre de sécurité des 500 mètres est levé.
- ✓ 15h15 : les transports en commun de l'agglomération s'arrêtent progressivement (exercice du droit de retrait).
- ✓ 15h30 : le préfet demande à tous les établissements scolaires de rester fermés jusqu'à lundi.

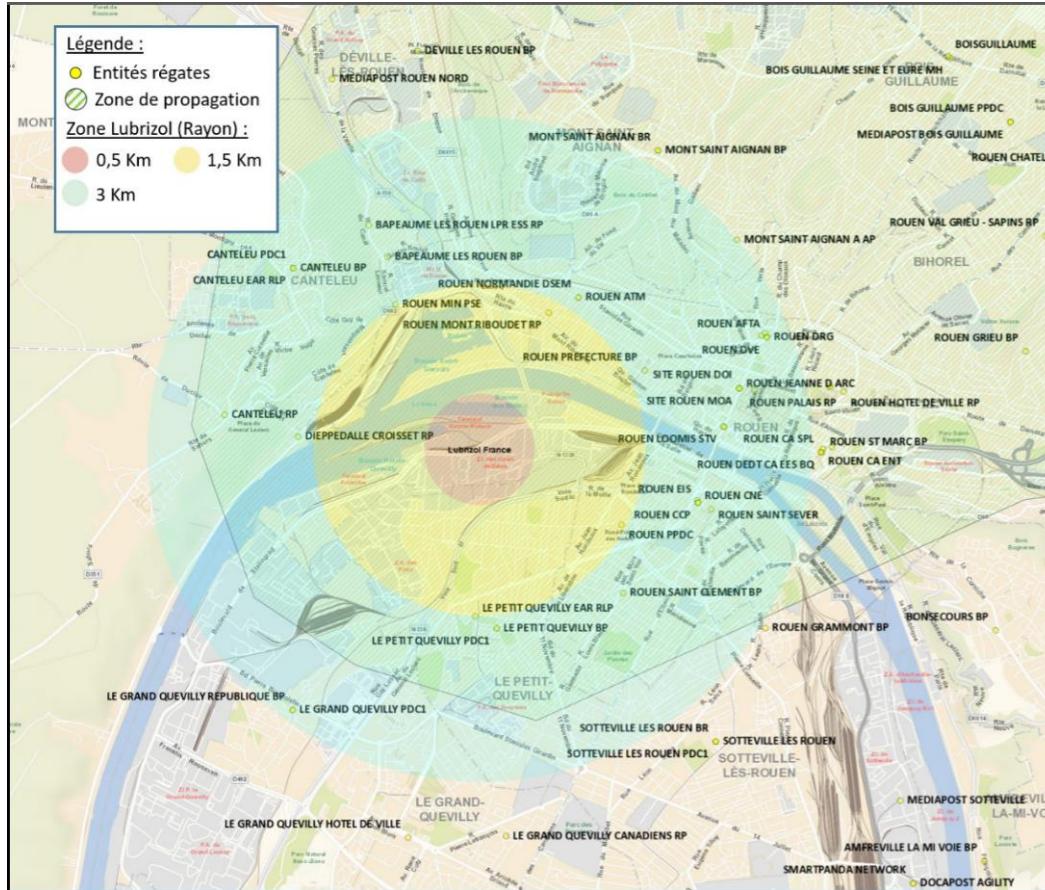
- Le 27 septembre et ensuite :

- ✓ Les transports en commun reprennent le 27 septembre matin
- ✓ Les crèches et les établissements scolaires restent fermés jusqu'au lundi
- ✓ Les odeurs continuent à se propager selon le sens du vent et les travaux sur le site de Lubrizol



LE GROUPE LA POSTE

2. L'incendie de Lubrisol – l'impact



Positionnement des entités de La Poste par rapport au lieu du sinistre

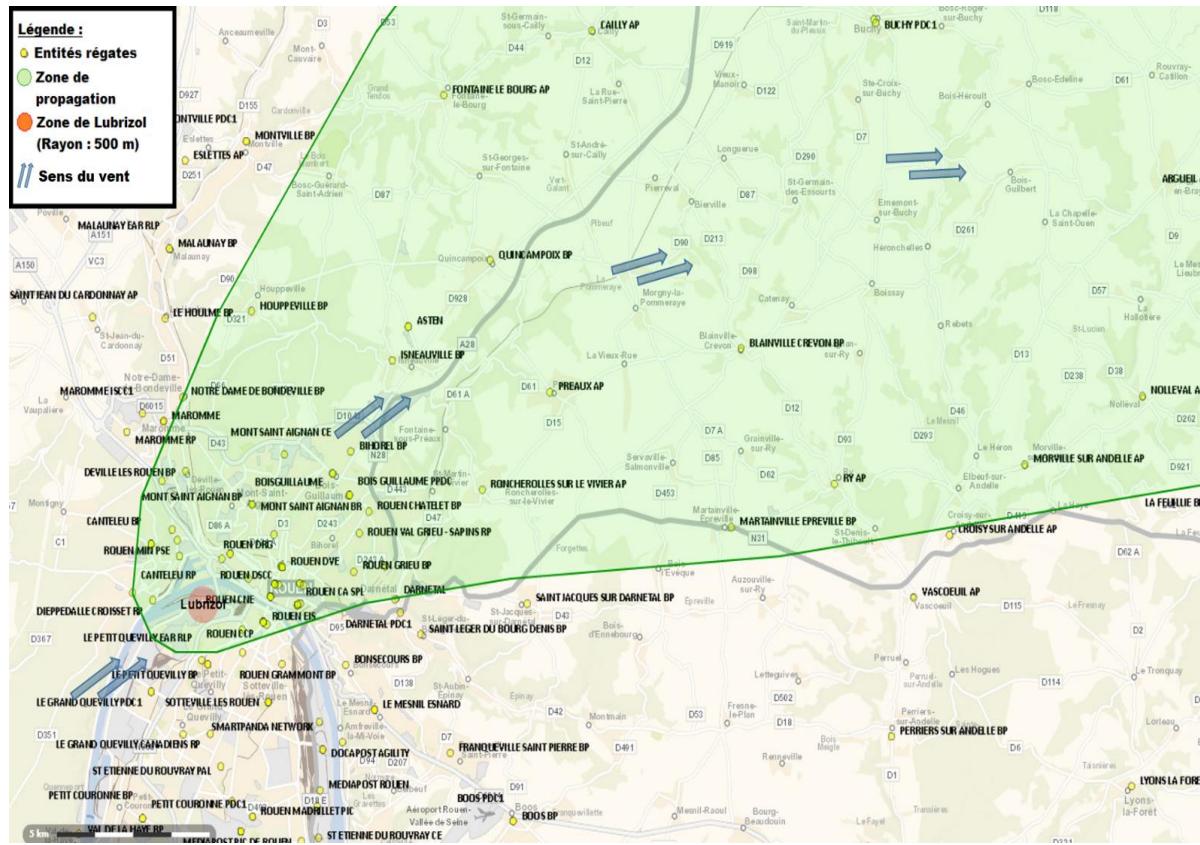
Remarque : aucun site de La Poste dans le périmètre de confinement de 500 m mis en place à 7h autour de l'incendie



LE GROUPE LA POSTE

2. L'incendie de Lubrisol – l'impact

Le lieu du sinistre, le périmètre de 500 mètres autour de l'incendie, le nuage de fumées vers 10h et l'implantation des entités de La Poste.



Source : DSGG/DIGC/eCarto

Remarque : aucun site de La Poste dans le périmètre de confinement de 500 m mis en place à 7h autour de l'incendie



LE GROUPE LA POSTE

3. L'action de La Poste

- L'objectif : protéger de façon opérationnelle la santé et la sécurité des postiers et de leurs familles, en appliquant le cadre défini par les Autorités dès qu'elles l'ont communiqué.
- Dès qu'elles sont informées de l'incendie, les équipes locales commencent à s'organiser pour gérer les répercussions de l'incendie d'abord pour les postiers, puis pour l'activité.
- La cellule de crise se met en place :
 - ✓ La Déléguée Régionale du Groupe (DRG) met en place la cellule de crise territoriale transverse en contactant l'ensemble des directions de La Poste présentes sur Rouen et en se mettant en rapport avec les Autorités – 1ère réunion à 8h
 - ✓ La DRG fait appel à la cellule de crise transverse nationale pilotée par la Direction de l'Information et de la Gestion de Crise de Sécurité Globale du Groupe (DSGG/DIGC).
 - ✓ L'ensemble des cellules de crise fusionnent, ce qui a permis de partager les expertises et d'assurer la diffusion des informations auprès de toutes les directions concernées sur toute la journée du 26 et le 27 septembre.
- Les expertises santé sécurité de la cellule de crise :
 - ✓ un médecin du travail de La Poste intervenant sur la région, en relation avec les Autorités de Santé (Agence Régionale de Santé et DIRECCTE).
 - ✓ 2 anciens pompiers professionnels de la DSGG, spécialistes des incendies dans un espace à risque classé SEVESO, en relation avec la Sécurité Civile.

3. L'action de La Poste

- **La mise à l'abri des postiers :**

- ✓ Plusieurs entités étaient déjà en activité avant la première communication des Autorités (ex établissements courrier colis, service archive du centre financier). Il a été décidé que personne ne sorte en dehors.
- ✓ Dans toutes les entités, des mesures ont été prises pour demander aux postiers de rester à domicile, et de ne pas quitter les locaux s'ils étaient arrivés. Le dispositif Factéo a permis d'envoyer des SMS à l'ensemble des facteurs
- ✓ Les bureaux de poste sont restés fermés à la clientèle toute la journée.
- ✓ Des postiers ont continué à arriver sur leur lieu de travail, soit parce qu'ils étaient déjà en chemin, soit parce qu'ils n'avaient pas reçu de message ou n'en avaient pas pris connaissance tout de suite.
- ✓ Des postiers ont été autorisés à rentrer chez eux pendant la journée (décision de La Poste de ne pas réaliser les tournées, demande du postier en lien avec la fermeture des crèches et des écoles, problématique de santé..).
- ✓ Les transports s'arrêtant à partir de 15h, les postiers qui se trouvaient encore en bureau de poste ont été autorisés à repartir.

- **Les consignes pour les postiers et leurs familles :**

- ✓ Des consignes opérationnelles ont été établies dans le cadre défini par les Autorités, et actualisées pendant la journée.
- ✓ Ces consignes ont été communiquées à la ligne managériale, pour diffusion auprès des postiers.

3. L'action de La Poste

- **L'information des représentants du personnel et l'association des CHSCT**
 - ✓ Dans les plus brefs délais, une information sur la situation, les décisions prises et les mesures de protection a été communiquée aux représentants du personnel par téléphone et ou par mail.
 - ✓ A l'occasion de cet évènement, les membres de certains CHSCT ont communiqué leurs numéros de portable, la lecture des mails n'étant pas possible en dehors du site.
 - ✓ Certains CHSCT programmés ce jour là ont pu se tenir, d'autres ont été reportés aux jours suivants (mise à l'abri).
 - ✓ Des retours d'expérience ont été partagés ou sont programmés
- **La gestion de l'activité :**
 - ✓ Par principe de précaution les facteurs ne sont pas sortis
 - ✓ Pour assurer néanmoins le Service veiller sur mes parents, une procédure sans déplacement d'un facteur a été appliquée (appel des clients bénéficiaires pour prendre de leurs nouvelles, information des contractants)
- **L'application des mesures d'organisation en cas de circonstances exceptionnelles**
 - ✓ Les mesures d'organisation en cas de circonstances exceptionnelles ont été diffusées.
- **Le nettoyage des suies :**
 - ✓ Le nettoyage des véhicules 4R a été réalisée le 27 septembre avant toute utilisation (autres véhicules à l'abri)
 - ✓ Le contrôle des filtres et leur remplacement a été réalisé dans les jours qui ont suivi

4. Les recommandations de la médecine du travail en lien avec les autorités de santé

▪ Prévention des risques professionnels

- ✓ Pas de recommandation particulière des Autorités de Santé en terme de prévention, notamment pas de port de masque respiratoire
- ✓ Eléments d'explication concernant les odeurs :
 - Les produits chimiques sont volontairement très odoriférants et irritants car il s'agit de les détecter à l'odeur à un seuil très inférieur à la dose toxique, pour des raisons de sécurité. L'odeur ne présage pas d'un effet toxique.
 - Les odeurs sont très incommodantes et peuvent engendrer des symptômes variables d'une personne à l'autre : maux de tête, nausées, inquiétudes
 - Les déplacements de fûts opérés peuvent être à l'origine de dégagements de ces odeurs.
- ✓ Préconisations pour éviter d'exposer les agents à ces odeurs et irritations :

Les solutions sont complexes car peu prévisibles d'un jour à l'autre en fonction des vents et des travaux sur le site
Des préconisations ont été formulées en fonction de l'activité :

 - Centre Financier : maintenir les fenêtres fermées dans la journée, ventiler quelques minutes les locaux le matin à la prise de poste, s'il n'y a pas d'odeurs extérieures à ce moment là.
 - Pour le Réseau : fermer temporairement sur quelques heures ou sur la journée les bureaux de poste quand les odeurs sont trop importantes et incommodantes, comme cela a été fait la 1^{ère} semaine.
 - Pour le Courrier : réaliser la tournée dans les zones les plus exposées aux odeurs par des agents différents soit d'une journée à l'autre soit différent le matin et l'après midi, soit la différer.

4. Les recommandations de la médecine du travail en lien avec les autorités de santé

- Les directives communiquées par les Autorités de Santé

- ✓ A ce jour seules les personnes qui sont intervenues pour maîtriser l'incendie bénéficient d'une surveillance médicale spécifique.
- ✓ Pour les autres personnes aucun suivi médical ou biologique spécifique n'est recommandé par les Autorités.
 - Les médecins du travail de La Poste se tiennent à la disposition des postiers qui souhaiteraient les rencontrer
 - La Poste reste en relation continue avec l'Agence Régionale de Santé et la DIRECCTE et prendra les dispositions nécessaires pour se conformer aux éventuelles directives des Autorités.

5. Prochaine étape

- Une démarche de retour d'expérience est en cours de réalisation sur les différents points
 - ✓ Un plan d'action sera défini à l'issue et concerne l'ensemble des sites de La Poste situés à proximité d'un site SEVESO.
 - ✓ Ce plan d'action intégrera une actualisation systématique de l'évaluation des risques SEVESO et du plan de prévention associé, en lien avec les Autorités locales et le CHSCT (organisation de la mise en sécurité, consignes et exercices de simulation..).
 - ✓ Les mesures nationales seront présentées en CNSST La Poste

Annexe : Les consignes des autorités

mise à jour le 26/09/2019 à 10h

- Par mesure de précaution et même si à ce stade au vu des premières analyses il n'est pas mesuré de toxicité aiguë dans l'air, il est conseillé, dans l'attente du résultat actualisé des mesures de qualité de l'air sur les principales molécules, d'éviter dans l'agglomération de Rouen les déplacements non indispensables.
- Il est conseillé de ne pas s'exposer inutilement aux fumées et de rester à l'intérieur autant que possible.
- Le pont Flaubert, les rues et routes du périmètre proche de l'accident sont interdites à la circulation.
- La situation décrite ci-dessus, est susceptible d'être reconduite cet après-midi. De plus, en fonction de l'évolution des vents, de nouveaux sites pourraient être fermés.

Annexe : les consignes de La Poste

le 26/09/2019 10 h

- Rester à l'abri des fumées. Ne pas s'exposer inutilement et rester à l'intérieur (des bâtiments) autant que possible.
- Ne pas pénétrer à l'intérieur du périmètre de sécurité. Les rues situées dans le périmètre proche de l'accident sont interdites à la circulation.
- Limiter les déplacements. Ne pas se rendre à proximité du sinistre.
- L'incendie entraîne des dépôts de suie sous forme de retombées, ingérer des suies peut être néfaste pour la santé, en cas de contact, se laver les mains. Laver tous fruits et légumes avant consommation.
- Ne pas pénétrer dans le panache de fumée dont la dispersion dépend des conditions atmosphériques.
- En fonction du vent les fumées peuvent parcourir de grandes distances et être ressenties à plusieurs kilomètres (zone sous le vent).
- En cas de mauvaises dispersions des fumées, ne pas s'exposer à leur inhalation (rester à l'abri dans un bâtiment, portes et fenêtres fermées)

le 26/09/2019 15 h

En complément des consignes précédentes :

- Une attention particulière est apportée par les responsables d'établissement, notamment, aux familles monoparentales et aux personnes atteintes de pathologies type asthme.
- Il est demandé de respecter les consignes officielles transmises par la Préfecture. Notamment, l'usage de masques n'est pas d'actualité.
- Anticiper le temps de nettoyage, la disponibilité des services de nettoyage et une prise de service retardée vendredi matin.
- Prendre en considération le nettoyage des VMC, canalisations, robinetterie, ...



LE GROUPE LA POSTE

Annexe : les consignes de La Poste

le 26/09/2019 19h30
le 27/09/2019 10h

En complément des consignes précédentes :

Consignes générales

Quels que soient les résultats d'analyses des fumées et des suies qui seront communiqués par les autorités, les mesures préventives sont les suivantes :

- Eviter tout contact avec les suies déposées* et les eaux souillées.
- Faire un état des lieux sur chaque site de manière à déterminer le niveau de salissure des équipements, véhicules et bâtiments, en se protégeant à minima avec une paire de gants.
- Prêter une attention à l'état des sols qui peuvent être rendus glissants, notamment en extérieur et malgré la pluie car les suies sont grasses et adhérentes (attention aux départs en tournées).
- Faire contrôler et nettoyer si besoin les systèmes de ventilation des locaux susceptibles d'avoir été souillés (VMC, climatisation, système de traitement de l'air...).
- Prendre toute disposition évitant le transfert des suies dans les zones propres (sur chaussures, tapis de protection...).
- Considérer les matériels et équipements souillés comme des déchets polluants qui devront être collectés par des entreprises spécialisées.
- En cas d'odeur inhabituelle (exemple : odeur d'oeuf pourri), sans que cette situation ne soit forcément à risque, prévenir les sapeurs-pompiers en capacité de faire une analyse in situ.

Consignes particulières

En fonction de l'état des lieux :

- **Faible dépôt de suie** (fine couche de résidus facilement lavable au moyen de produits de nettoyage classiques) : prévoir le renforcement du nettoyage assuré par les prestataires (société de nettoyage) en les informant de cette situation particulière nécessitant la sécurité des intervenants au moyen d'équipements de protection individuelle et envisager un nettoyage classique pour les véhicules.
- **Dépôt de suie moyen à important** (forte épaisseur de suies ou de résidus gras rendant le nettoyage classique difficile ou impossible) : Faire intervenir une entreprise spécialisée en mesure de nettoyer le site et les véhicules.

Consignes particulières pour la sphère privée

Les conseils de prudence par rapport aux dépôts de suies sont identiques à ceux précédemment énumérés avec une vigilance particulière pour les enfants. Pour mémoire, les voies de pénétration du polluant dans l'organisme sont à surveiller (contact cutané ou percutané, voies digestive et respiratoire).



LE GROUPE LA POSTE

¹⁵Une fois le feu éteint et au regard de la nature des suies (grasses et adhérentes), il semble peu probable que celles-ci soient en suspension dans l'air.